Image not found or type unknown

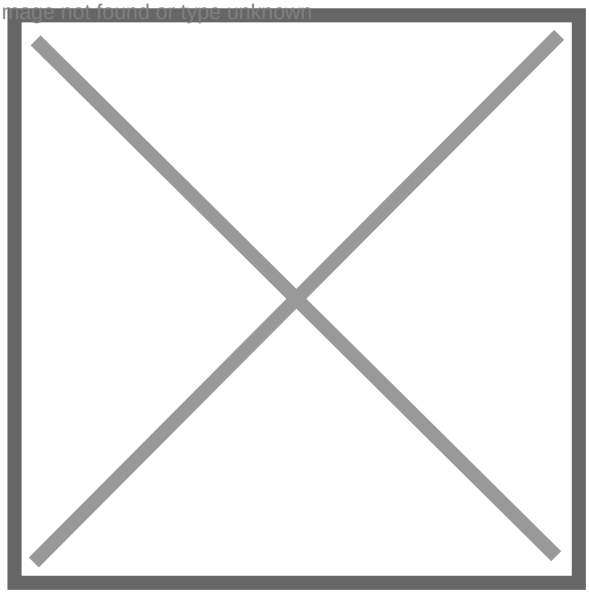

Paiement des frais extra-scolaire

Par **melimelo77**, le **21/09/2020** à **13:58**

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille, 12 ans, et nous sommes en résidence alternée.

Dans le jugement, il est indiqué que les frais extra-scolaires doivent être partagés.

Or, monsieur a inscrit notre fille à une activité sans mon consentement (sans même me demander mon avis) et qui ne convient pas au niveaux des horaires lors de mes semaines de garde et à 1h de mon domicile. De ce fait, ma fille n'ira pas sur mes semaines.

Suis-je tout de même obligé de payer la moitié ? De plus, le club sportif peut-il lancer une procédure de revouvrement à mon encontre alors que je n'ai rien signé avec eux ?

Merci par avance pour votre réponse,

Mélody

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés